

Institut Sciences et Techniques de Réadaptation

Relations internationales

DANGEROSITE DES SEJOURS A L'ETRANGER Année universitaire 2021-2022

Document qui doit IMPERATIVEMENT être signé par l'étudiant avant tout départ à l'étranger pour stage ou année d'étude

Je soussigné,	
NOM :	
Prénom :	
Inscrit(e) à la composante : ISTR	Formation : Masso-Kinésithérapie
Devant effectuer un stage (ou une année d'étude) à :	
Ville :	Pays :
Pour la période du :	au
Atteste avoir pris connaissance du niveau de dangerosité du pays dans lequel je pars dans le cadre de la mobilité étudiante (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs 909/index.html)	
Si je pars dans un pays où, seule, une zone est i cette zone.	nterdite, je m'engage formellement à ne pas approcher
Conformément à l'article 6 de la convention de stage, j'accepte que les instances universitaires se réservent le droit de m'interdire le départ. Si je pars dans un pays mentionné en dépit des interdictions, mon stage ne sera ni reconnu ni validé par l'université.	
Fait à LYON, le	
Signature de l'étudiant :	

ATTENTION : Selon la note du Secrétaire Général de l'Université Claude Bernard Lyon 1, les étudiants partant dans une <u>zone déconseillée</u> doivent écrire une lettre contenant la formule suivante au Viceprésident des Relations Internationales et au Directeur de sa composante :

« Je reconnais avoir reçu de l'Université Claude Bernard Lyon 1 les informations et recommandations du Ministère des Affaires Etrangères concernant la conduite à tenir « dans le pays intéressé » et déclare me conformer aux dites recommandations ».

Les dossiers ne seront pas recevables sans ce document.